LYCÉE FRANÇAIS CHARLES DE GAULLE DE LONDRES

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE

aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

CRITÈRES DE PRIORITÉ À L'INSCRIPTION

Procédures conduisant à une première affectation au Lycée Français Charles de Gaulle, classes secondaires et primaires (écoles de South Kensington, André Malraux, Marie d'Orliac, Wix) à la rentrée 2024[1].

1. Enfant de personnels détachés d'une administration française.
   Enfant des personnels du Lycée Français Charles de Gaulle (la priorité est donnée aux enfants des personnels recrutés pour au moins une année et exerçant au moins à mi-temps).
2. Enfant entrant en maternelle ou élémentaire ayant déjà un frère ou une sœur scolarisé(e) en primaire dans une des écoles du Lycée Français Charles de Gaulle en 2023/2024.
   Enfant entrant en secondaire, ayant déjà un frère ou une sœur au Lycée Français Charles de Gaulle en 2023/2024. Pour les enfants venant d'un établissement homologué de Londres, cette logique de « priorité fratrie » n'est considérée que si l'établissement d'origine n'offre pas de suite de scolarité à l'élève candidat. Les transferts en cours de scolarité entre une école homologuée de Londres et le Lycée Français Charles de Gaulle sont soumis à l'accord, obligatoire, des deux chefs d'établissement concernés.
3. Enfant scolarisé en 2023/2024 dans un établissement de l'AEFE, hors Londres
4. Enfant scolarisé en 2023/2024 dans un établissement public ou privé sous contrat en France
5. Enfant scolarisé au Royaume-Uni suivant un cycle CNED complet en 2023/2024
6. Enfant francophone suivant un cycle CNED formule « internationale »
7. Tout autre enfant.

N.B.

- Au sein d'un rang de priorité 1 ou 2, le Lycée affecte les élèves en fonction de « l'éloignement » de la date de naissance de l'enfant par rapport au jour de naissance « pivot » puis du mois de naissance « pivot » tirés au sort de manière aléatoire tous les ans avant la campagne d'inscription. Pour les affectations de l'année 2024-2025, cette date est le 02/12. Exemple : la commission départagera les élèves en considérant dans un premier temps l'éloignement de la date de naissance de chaque enfant par rapport au jour de naissance pivot (le 2 pour 2024-2025), puis en cas d'égalité sur le jour, par rapport au mois de naissance pivot (décembre – 12 pour 2024-2025).
- Au sein d'un rang de priorité 3 à 7, la même logique s'applique. Toutefois, pour les demandes d'inscription en fratrie, le fait que l'un des membres de cette fratrie puisse être affecté en fonction de ce critère (proximité de la date de naissance tirée au sort) entraînera une priorité pour l'ensemble de la fratrie en demande d'inscription.
- L'affectation en section britannique fait l'objet d'une procédure particulière (sur test).
- L'affectation en section bilingue à parité horaire dans les écoles de Wix ou de Marie d'Orliac est soumise à un test de vérification de l'aptitude à recevoir un enseignement dans les deux langues (à partir du CP).
- Quel que soit le rang de priorité, l'entrée en section française pour des élèves ne venant pas d'un établissement français est soumise à test de vérification de niveau (il n'y a pas d'entrée possible en classe de 1ère ou Terminale si l'élève ne vient pas du système français).
- Les critères présentés dans ce document s'appliquent uniquement lors d'une première affectation ou une seconde affection suite à une mutation professionnelle.

---

[1] L'affectation en CP, 6ème et 2nde des élèves des établissements homologués de Londres fait l'objet de procédures particulières.